

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/972

Mise en conformité des crèches 2015-2020 (opération 60004523) - Vote de l'AP 2015-1, programme 20002 et lancement de l'opération - Affectation d'une partie de l'AP.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

| |
|-------------------------------|
| SEANCE DU 16 MARS 2015 |
|-------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/972 - MISE EN CONFORMITE DES CRECHES 2015-2020
(OPERATION 60004523) - VOTE DE L'AP 2015-1,
PROGRAMME 20002 ET LANCEMENT DE L'OPERATION -
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP. (DIRECTION DE
L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En application des décrets 2000-762 et 2010-613 relatifs aux établissements et service d'accueil des jeunes enfants, la Ville de Lyon est engagée dans un programme de mise aux normes de ses équipements d'accueil de jeunes enfants.

Ce programme assure l'adaptation des locaux aux dispositifs d'accueil des enfants de moins de 6 ans et la mise en œuvre du référentiel éducatif de la Ville de Lyon décliné dans les projets éducatifs des établissements.

Il assure aux professionnels les conditions d'hygiène de sécurité et de confort nécessaires à l'exercice de leurs tâches. Il offre un cadre favorable à l'accueil des parents et à l'organisation des réunions pour le personnel.

Les travaux concernent l'ensemble des locaux de vie des enfants, de travail des agents, les locaux sociaux et les espaces d'accueil des parents.

Le programme de travaux engagés lors du précédent mandat a concerné près de 80 établissements municipaux et associatifs pour des opérations de plus ou moins grande envergure selon les équipements.

La poursuite du programme de travaux en 2015 concerne dans un premier temps 3 établissements pour lesquels une fermeture est nécessaire et doit être anticipée en amont en lien avec les familles concernées.

Il s'agit de :

Servant (7^e arrondissement) :

Mise en conformité des deux salles de change (cloison, mobilier, éclairage...), agrandissement de la salle d'activité des petits.

Montant estimé : 150 000 €.

Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois et demi.

Eisenhower (5^e arrondissement) :

Mise en conformité des deux salles de change (mobilier, plomberie, éclairage...) et réaménagement de la grande buanderie.

Montant estimé : 150 000 €.

Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois.

Docteur Long (3^e arrondissement) :

Création d'une biberonnerie, création de deux salles de change fermées, agrandissement d'une salle d'activité et création d'une ouverture entre deux dortoirs.

Montant estimé : 80 000 €, en complément des travaux déjà effectués.

Période de travaux validée : 8 juillet au 9 octobre 2015.

Ainsi, l'ensemble de ces travaux est estimé à 380 000 € TDC. Ils seront financés par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du Patrimoine Enfance 2015-2020 », programme 20002.

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 5^e et 7^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Le vote de l'AP 2015-1, programme 20002 « Conservation du patrimoine Enfance » est approuvé, son montant est fixé à 380 000 €.

2. Le lancement de l'opération 60004523 « Mise en conformité des crèches 2015-2020 » est approuvé. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20002.

3. Les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20002, AP 2015-1 et seront imputées sur les chapitres 20, 23 et autres, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :

- année 2015 : 360 000 € ;
- année 2016 : 20 000 €.

4. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions de la CAF mais également le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY